



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS

MUNICIPALITÉ DE
BAIE-JOHAN-BEETZ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ, convoquée le treizième jour de février deux mille vingt-trois à 19 h à la Salle de conférence, située au 15A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

Sont présents :

- M. Martin Côté, maire
- M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1
- M. Sébastien L'Écuyer, conseiller, poste 2
- M. Jacques Devost, conseiller, poste 3
- M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4
- M. Luc Bourque, conseiller, poste 5
- M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

Aussi présent : M. Sylvain Roy, directeur général par intérim

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 20 h 20. M. Sylvain Roy fait fonction de secrétaire.

2. Présences

3. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Étienne Lemieux, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. Martin Côté, maire
2. Présences
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2023
5. Acceptation des comptes
6. Résolutions
 - a) Résolution 2023-02-13-01 concernant le Service en ressources humaines de la Fédération québécoise des municipalités
 - b) Résolution 2023-02-13-02 concernant un contrat avec FQM services au sujet de services professionnels en cybersécurité
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023

Il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 janvier 2023 soit adopté.

5. Acceptation des comptes

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Luc Bourque, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents :

que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1^{er} au 31 janvier 2023 pour un montant de 62 775,52 \$;

Ces comptes ont été acquittés par la directeur général, et moi, Sylvain Roy, certifié sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la Caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.

M. Sylvain Roy, directeur général par intérim

6. a) Résolution 2023-02-13-01 concernant Gestion des ressources humaines et relations du travail – Services juridiques et Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités

considérant que la Municipalité de Baie-Johan-Beetz est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

considérant que la FQM offre des services de nature juridique ;

considérant que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail ;

considérant que les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2023 sont de 135 \$ à 215 \$;

considérant l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en services juridiques ainsi qu'en ressources humaines et relations du travail, le cas échéant ;

Il est proposé par Étienne Lemieux, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que la Municipalité de Baie-Johan-Beetz mandate les Services juridiques de la FQM ainsi que le Service en ressources humaines et relations du travail afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, au niveau juridique et en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

b) Résolution 2023-02-13-02 concernant un contrat avec FQM services au sujet de services professionnels en cybersécurité

Considérant que la Municipalité de Baie-Johan-Beetz a besoin d'être protégée à l'égard des attaques de pirates informatiques de plus en plus fréquentes, mais ne possède pas les ressources à l'interne pour répondre à son objectif de protection;

Considérant que FQM Services, coopérative de solidarité (ci-après « FQMS ») offre des services professionnels en matière de cybersécurité (ci-après « Services en cybersécurité ») destinés à mettre en place une stratégie intégrée et agrégée de protection des ressources informationnelles et de soutien pour la remédiation, lesquelles comprennent :

- une surveillance et le contrôle des points d'accès;
- une surveillance et le contrôle des boîtes de courriels et messageries;
- une surveillance du Darkweb;
- la mise en place d'un programme de formation et sensibilisation aux cyber risques;

Considérant que les services en cybersécurité ainsi offerts par FQMS sont adaptés aux besoins des organisations municipales;

Considérant que la Municipalité de Baie-Johan-Beetz désire retenir les services de FQMS en vue de la fourniture des services en cybersécurité;

Considérant qu'il est conséquemment opportun que la Municipalité de Baie-Johan-Beetz conclut un contrat avec FQMS en vue de la fourniture des services en cybersécurité;

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

que la Municipalité de Baie-Johan-Beetz retienne les services de FQMS relativement à la fourniture des services en cybersécurité;

qu'à cette fin, la Municipalité de Baie-Johan-Beetz signe un contrat avec FQMS selon les termes et conditions contractuels usuels de FQMS, le tout sujet aux ajustements nécessaires, le cas échéant;

que Martin Côté, maire, soit autorisé à signer ce contrat avec FQMS et tout document pour devenir membre de FQMS;

que Martin Côté, maire, ou toute autre personne qu'il désigne soit autorisée à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant du contrat à intervenir avec FQMS ou pour donner suite à la présente résolution;

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la FQM.

7. Varia

8. Période de questions

9. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à h .

Sylvain Roy
secrétaire

Martin Côté
Maire ¹

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.